

FORMULAIRE

Avis de projet

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires qui y sont associés à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques

Avis de projet

présenté à

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
(MELCC)

Juillet 2021

1. INTRODUCTION

La Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports du Québec souhaite déposer un avis de projet pour un programme d'intervention pour la protection de ses infrastructures face aux aléas côtiers, dans le contexte des changements climatiques.

Ce programme, qui aura une durée de 10 ans, couvre l'ensemble des territoires du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Les problématiques visées sont l'érosion, la submersion et les glissements de terrain en milieu côtier.

Considérant les événements des dernières années (tempêtes), il devient pertinent pour assurer la mobilité et la sécurité des usagers du réseau routier, de mettre en place cette démarche afin de limiter les interventions en contexte d'urgence et ultimement d'effectuer des interventions de façon préventive.

Étant donné l'ampleur du territoire, le nombre de sites visés et le fait que les milieux côtiers sont les milieux les plus dynamiques au monde, l'approche d'évaluation environnementale a été quelque peu adaptée, tout en répondant aux exigences légales en place. Avec ses particularités, le programme proposé permet d'avoir une vision globale du territoire et de dégager la flexibilité nécessaire pour développer une approche stratégique qui tient compte de l'imprévisibilité des événements climatiques, dans ce contexte en changement.

2. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

2.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Ministère des Transports du Québec, Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Adresse municipale :

92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

PR1.1 – Avis de projet

Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :	
Yves Berger, directeur général du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone (autre) :
418 727-3675, poste 40641	-
Courrier électronique : yves.berger@transports.gouv.qc.ca	

2.2 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone (autre) :
-	-
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 TITRE DU PROJET

Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques.

3.2 ARTICLE D'ASSUJETTISSEMENT DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT DE CERTAINS PROJETS

Le ministère des Transports estime que les effets de ses interventions dépasseront les seuils d'assujettissement en milieu côtier et entraîneront des empiétements, pour une même rivière ou un même lac en milieu hydrique, sur une distance cumulative égale ou supérieure à 500 mètres ou sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m², tel que défini au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (RÉEIE) (chapitre Q-2, R.23.1), sous-section 4 de la section II, du chapitre IV, du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

3.3 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

(Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.)

Les milieux côtiers sont les milieux les plus dynamiques au monde. Ils se modifient au gré des marées et peuvent évoluer de façon significative à la suite de tempêtes. Aussi, les effets des changements climatiques se manifestent de plus en plus concrètement sur les côtes. Dans l'est du Québec, l'effet des tempêtes s'accroît et se traduit par des événements imprévisibles qui fragilisent le réseau routier. Au cours des dix dernières années, le ministère des Transports du Québec a dû intervenir, souvent en urgence, pour assurer la mobilité et la sécurité des usagers.

Afin de faire face à cette situation, le Ministère a mis en place plusieurs initiatives qui lui permettent de s'adapter aux changements climatiques, de moduler sa gouvernance, d'acquérir les connaissances nécessaires, d'évaluer correctement les risques et de développer des solutions optimales. Le programme d'intervention constitue une de ces initiatives.

La vulnérabilité du réseau routier des territoires du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, sous la responsabilité du ministère des Transports, a été documentée dans une étude du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières (LDGIZC) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)¹. Il a été estimé que près de 80 kilomètres de routes sont menacés par l'érosion côtière, dont 27 kilomètres de façon imminente alors qu'environ 90 kilomètres de route sont vulnérables à la submersion. Plus précisément, sur le territoire de la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DGBGI), 273 sites côtiers sont considérés

¹ DREJZA, S., FRIESINGER, S., P. BERNATCHEZ et G. MARIE (2014), Vulnérabilité des infrastructures routières de l'Est du Québec à l'érosion et à la submersion côtière dans un contexte de changements climatiques : Caractérisation des côtes, dynamique hydrosédimentaire et exposition des infrastructures routières à l'érosion et à la submersion, Est du Québec, Volume I, Projet X008.1. Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski. Remis au ministère des Transports du Québec, mars 2014, 226 p. + annexes.

vulnérables à long terme et sont activement suivis. Le concept d'imminence, basé sur les taux de recul événementiel, signifie qu'une seule tempête pourrait endommager le tronçon routier. Cependant, il n'est pas possible de déterminer à quel moment cette tempête surviendra; cela pourrait se produire dans quelques mois comme dans plusieurs années.

Le Ministère est toutefois en mesure de statuer que de nombreux sites nécessiteront des interventions à court et moyen terme. En 2018, il estimait qu'une vingtaine de projets pourraient être assujettis au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (RÉEIE). Devant ces constats, il a été convenu avec le MELCC qu'un programme d'intervention présenté dans une seule étude d'impact serait le meilleur outil pour encadrer les travaux à réaliser sur le territoire du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques. En effet, les milieux côtiers sont des milieux extrêmement dynamiques et, depuis quelques années, un certain niveau d'imprévisibilité dans leur évolution exige le développement d'une approche adaptée offrant une certaine flexibilité pour la réalisation des interventions en évitant, dans la mesure où cela sera possible, les situations d'urgence.

L'approche proposée et développée vise la réalisation d'une étude d'impact à une échelle régionale et implique que le niveau d'information disponible sur le milieu récepteur pourrait être moins détaillé sur certains aspects qu'une étude d'impact standard et que le choix final de l'intervention sera plutôt connu et détaillé à l'étape du processus d'autorisation ministérielle de chaque projet. Par le fait même, le Ministère a développé une stratégie adaptée d'information et de consultation qui implique un plus grand effort de consultation auprès des experts, du public et des communautés autochtones à cette étape. Étant donné la quantité et la qualité des données disponibles sur le milieu côtier, notamment grâce aux projets menés par le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée de la zone côtière (LDGZC) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), ainsi qu'aux projets de recherche octroyés par le Ministère, les informations colligées permettront une évaluation des impacts qui répond adéquatement au cadre légal en place. L'approche proposée est résumée au tableau qui se trouve à l'Annexe I.

3.4 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET DES VARIANTES DE RÉALISATION

(Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Les différents types d'intervention présentés au tableau 1 sont envisagés pour assurer les liens routiers et la sécurité des usagers pour les segments de route vulnérables aux aléas côtiers. Une combinaison des mesures présentées est aussi envisageable.

Tableau 1 – Les types d'intervention envisagés en milieu côtier

TYPES D'INTERVENTION EN MILIEU CÔTIER
Adaptation et accommodation
<ul style="list-style-type: none"> • Surélévation des infrastructures • Retrait ou relocalisation
Aménagement de protection sans structure
<ul style="list-style-type: none"> • Recharge de plage • Végétalisation
Aménagement de protection avec structure
<i>Durcissement et fixation de la ligne de rivage</i> <ul style="list-style-type: none"> • Mur ou autres revêtements • Enrochement
<i>Stabilisation de la ligne de rivage</i> <ul style="list-style-type: none"> • Brise-lames • Épis et jetés • Protection enfouie

Pour les phases d'aménagement, des sondages géotechniques pourraient être nécessaires, de même que différents types de relevés dont des relevées bathymétriques et d'arpentage. La phase de construction pourra impliquer la construction de structures ou l'ajout de matériel granulaire, la mise en place d'éléments de sécurité, la gestion de la circulation et de la signalisation des travaux. Des mesures de protection de l'environnement et d'aménagements paysagers peuvent être mises en place. La phase d'exploitation se limite à l'entretien des structures au besoin ainsi qu'au suivi des ouvrages.

À l'aide d'une vaste revue de littérature, les différents types d'intervention seront présentés selon leurs caractéristiques techniques, leurs avantages ainsi que leurs inconvénients, et ce, pour les différents types de côtes qu'on retrouve sur le territoire. Le Ministère travaille aussi actuellement à une troisième version des indices de priorisation. Une fois établi, la priorisation des sites est validée par des visites sur le terrain et le jugement des professionnels. Aussi, Transports Québec a octroyé un mandat de recherche au Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée de la zone côtière (LDGIZC) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) qui amorce le développement d'un outil d'aide à la décision adapté aux mandats du Ministère en milieu côtier. Cet outil sera présenté de façon détaillée dans l'étude d'impact, de manière à rendre objective, prévisible et transparente la démarche du choix de l'intervention à un site donné. L'outil tiendra compte des aspects biophysiques, techniques, économiques, environnementaux et sociaux. De plus, il inclura la participation des parties prenantes.

Tel qu'illustré au tableau 1, le déplacement de la route fera partie des options d'intervention à considérer dans l'adaptation des tronçons routiers et cette option sera intégrée à l'outil d'aide à la décision. Toutefois, si cette option est retenue pour un site donné, le projet sera retiré du programme et l'évaluation environnementale sera effectuée de façon indépendante. Étant donné que les impacts et les enjeux associés à un déplacement de la route sont différents de ceux de la mise en place d'une intervention en milieu côtier, un tel projet sera traité comme un projet à part.

Finalement, le choix de l'intervention à un site précis ne sera pas présenté à l'étape de l'étude d'impact, mais plutôt au moment de l'intervention, c'est-à-dire à l'étape des autorisations ministérielles. Les détails seront partagés selon la stratégie d'information et de consultation présentée à la section 5.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.5 ACTIVITÉS CONNEXES

(Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.)

Les interventions en milieu côtier pourraient nécessiter, outre les interventions de stabilisation ou de protection, certaines activités associées telles que l'aménagement de chemins d'accès, chemin

de contournement, l'utilisation et la mise en place d'ouvrages de contrôle d'érosion et de sédiments (ex. : batardeaux) ou la mise en place de sites temporaires d'entreposage de matériel.

4. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Le ministère des Transports réalise des suivis sur 273 segments de route situés sur le territoire du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ces segments sont suffisamment près de la côte pour qu'ils soient considérés vulnérables aux aléas côtiers. Étant donné le caractère dynamique des sites côtiers et le facteur d'imprévisibilité associé aux changements climatiques, les 273 sites vulnérables sont inclus au programme d'intervention, ce qui représente environ 300 kilomètres linéaires de berge, la longueur totale de la côte pour le territoire étant estimée à 1500 kilomètres.

Afin de déterminer la localisation des interventions, des données géomorphologiques et géotechniques sont analysées. On pense notamment aux taux de recul annuels, moyens et événementiels. Le ministère des Transports a aussi développé, tel que mentionné précédemment, des indices de priorisation qui sont utilisés pour déterminer les sites où il faudra intervenir en premier. Afin de valider cette liste de priorisation, des suivis terrains sont effectués à chaque année afin de confirmer ou d'ajuster au besoin, selon les événements météorologiques, le choix des sites.

Malgré tous ses efforts, le Ministère a pu constater lors des derniers événements météorologiques qu'il doit fréquemment ajuster sa programmation, car selon les caractéristiques des tempêtes et leur localisation, certains sites peuvent se déstabiliser plus rapidement que prévu.

4.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET ET DE SES ACTIVITÉS

(Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) / (Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet)

Les 273 sites sont répartis dans 59 municipalités côtières regroupées en 10 MRC et une Communauté maritime ainsi que 2 Premières Nations Wolastoqiyik Wamsipekwik et Mi'gmaq (Conseils de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj) sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

Voir l'Annexe II pour la liste des MRC, municipalités et Premières Nations. Il faut noter que la MRC Les Basques a participé aux rencontres d'information même si aucun site suivi par le MTQ ne se trouve sur son territoire.

(Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage))

Voir Annexe IV.

(Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet)

Point central Bas-Saint-Laurent : Latitude : 48.264465 Longitude : -68.938201

Point central Gaspésie : Latitude : 48.734104 Longitude : -64.320227

Point central Îles-de-la-Madeleine : Latitude : 47.450469 Longitude : -61.753990

DESCRIPTION DES SITES VISÉS PAR LE PROGRAMME

(Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.).

Milieu physique

Le programme cible les écosystèmes côtiers marins davantage que les milieux terrestres. En effet, pour les sites vulnérables aux aléas côtiers qui sont suivis par Transports Québec, la distance entre la route et la côte est habituellement relativement faible et ce sont des secteurs dynamiques soumis aux phénomènes d'érosion et de submersion. Pour le territoire couvert, la côte est divisée en 181 unités et 409 cellules hydro-sédimentaires. La dynamique hydro-sédimentaire de l'ensemble de la côte est décrite dans l'étude de Drejza *et al.* 2014².

Le trait côtier a aussi été caractérisé. Au Bas-Saint-Laurent, on retrouve en majorité des terrasses de plage, des marais maritimes et des côtes rocheuses. En Gaspésie, ce sont les falaises rocheuses qui sont dominantes, suivi des terrasses de plage et dans une moindre mesure, les flèches littorales. Aux Îles-de-la-Madeleine, ce sont les tombolos ou cordons littoraux qui sont très présents, suivis des falaises rocheuses et des flèches littorales.

Selon leur nature, les écosystèmes côtiers peuvent jouer un rôle de réduction des effets des tempêtes.

Il y a environ 17 % de toute la côte du territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui est artificialisée. Les ouvrages de protection en place sont majoritairement des enrochements et des murs.

² DREJZA, S., FRIESINGER, S., P. BERNATCHEZ et G. MARIE (2014), Vulnérabilité des infrastructures routières de l'Est du Québec à l'érosion et à la submersion côtière dans un contexte de changements climatiques : Caractérisation des côtes, dynamique hydrosédimentaire et exposition des infrastructures routières à l'érosion et à la submersion, Est du Québec, Volume I, Projet X008.1. Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski. Remis au ministère des Transports du Québec, mars 2014, 226 p. + annexes.

Milieu biologique

Les écosystèmes présents le long des côtes du territoire peuvent être regroupés en 4 grandes catégories : les plages de sable et gravier, les falaises et estrans rocheux à prédominance d'algues, les marais maritimes et les herbiers à zostère marine.

Les espèces animales typiquement associées aux milieux marins côtiers sont les oiseaux aquatiques notamment pendant les haltes migratoires, le caplan qui fraie sur les plages et les espèces benthiques qu'on retrouve un peu plus loin dans l'intertidal comme les oursins, moules et autres coquillages. Selon les milieux, on retrouve les espèces végétales dominantes suivantes : spartine, carex, scirpe, élyme des sables, ammophile et zostère. Les algues colonisent les milieux rocheux et peuvent accueillir des espèces comme les crabes communs et les homards.

Les écosystèmes côtiers d'intérêt pour la conservation sont identifiés dans l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Parmi les écosystèmes ciblés sur le territoire, on retrouve des marais côtiers qui sont surtout présents dans le secteur du Bas-Saint-Laurent. Aussi, des colonies d'oiseaux aquatiques ont été identifiées du côté nord de la Gaspésie (de Marsoui à Cloridorme), dans le secteur de Gaspé (de Douglastown à Pointe-Saint-Pierre) puis dans la baie des Chaleurs (de Shigawake à Bonaventure) et des plages de sable (de Cap-Chat à Sainte-Anne-des-Monts) et dans la Baie-des-Chaleurs. Aux Îles-de-la-Madeleine, certains habitats d'espèces menacées ou vulnérables sont aussi identifiés.

Si on considère un rayon de 100 mètres autour des sites suivis par le Ministère, une dizaine d'espèces végétales et animales ayant un statut particulier pourraient être présentes dans les secteurs à l'étude. Aux Îles-de-la-Madeleine, on pense notamment au pluvier siffleur qui niche dans les milieux sableux près des côtes.

Comme les travaux visent davantage le milieu côtier que terrestre, il est peu probable que les types de milieux humides qui sont associés davantage aux milieux terrestres soient touchés. Les données démontrent que les milieux humides se trouvent habituellement à de bonnes distances des milieux côtiers à l'étude.

Milieu humain

La cartographie des usages et des services écologiques des milieux côtiers a été réalisée par le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée de la zone côtière (LDGIZC) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) avec près de 650 pictogrammes qui ont été créés pour décrire les activités pratiquées, sites récréotouristiques, sites patrimoniaux, infrastructures maritimes, etc. Selon son accessibilité, le milieu côtier est entre autres utilisé pour pratiquer des activités nautiques telles que la baignade, le kayak, le kitesurf, la planche à pagaie, l'observation d'oiseaux

ou simplement la détente. La pêche au capelan, au bar rayé et au maquereau est une activité qui peut se faire à partir du rivage. La cueillette de coquillages est aussi pratiquée dans certains secteurs.

Selon une évaluation préliminaire, il y aurait 11 sites archéologiques connus dont la localisation se situerait dans un rayon approximatif de 150 mètres d'un site suivi par Transports Québec dans le Bas-Saint-Laurent, 10 du côté nord de la Gaspésie, 5 dans la grande région de Gaspé, 5 dans la Baie-des-Chaleurs et finalement 2 aux Îles-de-la-Madeleine.

La présence de milieux agricoles à proximité des sites suivis est relativement restreinte. En effet, généralement, pour les sites considérés comme vulnérables aux aléas côtiers, la distance entre la route et le milieu marin est relativement faible et dynamique. Pour la très grande majorité des sites, les milieux agricoles sont situés à plus de 250 mètres. Pour le territoire du Bas-Saint-Laurent surtout, on retrouve quelques sites agricoles adjacents (du côté du milieu terrestre) aux segments routiers.

L'aspect paysage revêt une grande importance pour le secteur récréotouristique. Cet aspect sera tenu en compte lors de la planification des travaux.

La description des milieux physiques, biologiques et humains des sites visés par le programme sera faite à l'aide des couches d'information disponibles et colligées par le LDGIZC (UQAR). Ces informations comprennent entre autres les résultats du travail effectué dans le cadre du projet « Résilience côtière » qui implique les chantiers suivants : cartographie géomorphologique, cartographie des écosystèmes, cartographie des usages et services écologiques et consultations.

En complément, les bases de données du MTQ et des autres ministères du gouvernement du Québec, fédéral et des organisations autochtones seront mises à profit. On pense notamment aux données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), de l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation de l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les différentes informations disponibles sur les aires protégées, les habitats essentiels, les milieux humides, l'agriculture, le patrimoine, etc.

L'objectif est de s'assurer que les experts et le public auront les renseignements nécessaires pour évaluer adéquatement les impacts des interventions sur les composantes physiques, biologiques et humaines du milieu.

Une attention particulière sera apportée aux composantes valorisées. Ces éléments incluraient la géomorphologie côtière, les écosystèmes côtiers (milieux humides, marais, barachois, herbiers à zostère), les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les habitats du poisson, les plages, le paysage, l'archéologie, le tourisme et développement régional, les usages (activités et accès au littoral) et l'artificialisation de la côte (impacts cumulatifs).

Une description spécifique des sites, qui feront l'objet d'une intervention, sera réalisée à l'étape des autorisations ministérielles. Cette description comprendra, au besoin, des inventaires terrains supplémentaires qui compléteront les renseignements inclus dans l'étude d'impact. Si une problématique non-anticipée survenait à cette étape, elle devra être traitée avec la collaboration des experts appropriés.

4.3 CALENDRIER DE RÉALISATION

(Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.)

Échéancier prévu pour l'obtention du décret gouvernemental :

- | | |
|---|--------------------|
| • Dépôt de l'avis de projet | Juillet 2021 |
| • Réalisation de l'étude d'impact | Printemps 2024 |
| • Analyse environnementale et audiences publiques | Entre 2025 et 2026 |
| • Émission et publication du décret | Printemps 2026 |

4.4 PLAN DE LOCALISATION

(Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.)

L'annexe III présente une carte pour l'ensemble des sites suivis par Transports Québec et une carte de la localisation des sites par MRC.

5. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{3,4}

Étant donné l'ampleur du programme et ses particularités, Transports Québec a tenu depuis 2019 des rencontres avec le ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'avec les experts des différents ministères du gouvernement du Québec et fédéral ci-dessous afin de définir les balises du programme pour s'assurer de répondre au cadre légal en place.

Gouvernement du Québec :

- Affaires municipales et Habitation (MAMH)
- Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ)
- Faune, Forêt et Parcs (MFFP)
- Culture et Communications (MCC)
- Santé et Services sociaux (MSSS)
- Sécurité publique (MSP)

Fédéral :

- Environnement et Changements Climatiques (ECC) Canada
- Pêches et Océans Canada (MPO)

Aussi, le Ministère a développé une stratégie d'information et de consultation spécifique et adaptée afin de tenir compte du fait que certaines informations plus précises ne seront disponibles qu'à l'étape des autorisations ministérielles.

³ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

⁴ L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

5.1 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÉALISÉES

(Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.)

Outre les rencontres avec les représentants des différents ministères du gouvernement du Québec et fédéral, le ministère des Transports a procédé à des invitations au mois d'avril 2021 afin de tenir des rencontres d'information dans les semaines du 17 mai au 23 juin 2021. Ces rencontres se sont déroulées sur des plateformes de vidéo-conférence et portaient sur la démarche développée pour une étude d'impact relative à un programme d'intervention en milieu côtier, dans le contexte des changements climatiques.

Les objectifs étaient d'informer les participants de l'approche et d'obtenir leurs avis, commentaires et questions ainsi que de s'informer sur les enjeux importants pour eux, sur leur territoire et de leurs préoccupations face aux aléas côtiers.

À la suite des rencontres, le ministère des Transports a fait parvenir un résumé de la présentation aux différents participants (voir tableau à l'Annexe 1) en les invitant à répondre à deux questions sur les enjeux qu'ils identifient sur leur territoire et sur leurs préoccupations par rapport aux aléas côtiers. Le Ministère a reçu un total de 22 réponses écrites.

- **Circonscriptions électorales provinciales (MRC et municipalités)**

Le MTQ a tenu un total de 7 rencontres auxquelles ont participé quelques 68 personnes des MRC et municipalités côtières du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la Madeleine. Une rencontre s'est tenue pour chacune des circonscriptions électorales provinciales (CEP). Un total de 16 réponses écrites en provenance des MRC et municipalités a été acheminé à la suite des rencontres.

- **Communautés autochtones**

Une rencontre a été effectuée avec la communauté Wolastoqiyik Wamspekwik à laquelle participait un représentant de la communauté. Le Ministère reçu une réponse écrite de la communauté.

Avec l'aide du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi qui représente les communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj, une rencontre a été tenue. La communauté de Listuguj n'était pas représentée, mais le secrétariat Mi'gmawei Mawiomi assure le suivi et le partage d'information. Aucun retour par écrit n'a été reçu des communautés.

- **Organismes non-gouvernementaux en environnement**

Transports Québec a invité 14 organismes non-gouvernementaux en environnement dont les activités touchent le milieu marin côtier. Un total de 13 personnes a répondu à l'invitation, certaines personnes représentaient plus d'un organisme. Le Ministère a reçu 5 réponses écrites de leur part.

Lors de ces rencontres, le ministère des Transports a reçu des commentaires positifs sur l'approche proposée. Le partage d'information en amont du dépôt de l'avis de projet a été très apprécié. Les principaux commentaires et questions posées sont résumés au Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et questions posées lors des séances d'information

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	COMMENTAIRES ET RÉPONSES DU MTQ
Assurer le partage d'information et la consultation du milieu notamment à l'étape de réalisation des projets / la stratégie présentée est appréciée.	Le MTQ a développé une démarche d'information et de consultation adaptée (voir section 5.2) et s'est engagé à partager les renseignements tout au long des processus d'autorisation. Plusieurs échanges sont prévus afin de poursuivre le dialogue.
L'approche permet une gestion plus intégrée du territoire et des enjeux.	C'est un des objectifs du Ministère.
Inquiétude face à l'impact des changements climatiques et des aléas côtiers sur les infrastructures routières.	Plusieurs initiatives sont mises en place en ce sens depuis une dizaine d'années par le MTQ. Le programme est l'une de ces initiatives.
Possibilité d'intervention pour le MTQ en cas de tempête.	Si une tempête devait survenir, le Ministère pourrait intervenir en urgence tel que le stipule la Loi sur la qualité de l'environnement.
Poursuite des projets déjà prévus par le MTQ.	Le MTQ poursuit ses activités et les projets nécessitant des autorisations ministérielles selon les échéanciers prévus.
Information publique quant à la localisation des sites suivis dans chaque secteur.	Le partage de renseignements plus précis se fera à partir du moment où l'étude d'impact sera enclenchée et lors des rencontres d'information et de consultation prévues (section 5.2).
Possibilité de déplacement de route comme choix d'intervention.	L'option de déplacement de route sera considérée et intégrée à l'outil d'aide à la décision. Si cette option est retenue, comme les enjeux sont différents des autres types d'intervention, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale à part.
Possibilité de réaliser les projets de compensation à l'endroit où les pertes d'habitat auront été créées.	Le Ministère souhaite mettre en place une approche d'habitat de réserve pour chaque grand secteur à l'étude.
Possibilité de considérer les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH).	Les municipalités seront sollicitées à cet effet et les plans seront considérés dans la mesure où des milieux humides se trouvent dans ou à proximité de l'aire d'étude.

Voici la liste des enjeux soulevés lors des rencontres d'information et des réponses écrites envoyées à la suite des rencontres. Le regroupement des enjeux est présenté à l'annexe V.

- Maintien en tout temps des liens routiers et de la sécurité des usagers (accès aux résidences et aux infrastructures comme les hôpitaux, continuité dans l'approvisionnement et la circulation des marchandises);
- Inquiétude face à l'augmentation des effets des aléas côtiers;
- Préservation du paysage;
- Conservation de la biodiversité et prise en compte des services écologiques rendus par les milieux côtiers;
- Gestion des aboiteaux au Bas-Saint-Laurent;
- Gestion des espèces exotiques envahissantes;
- Prise en compte des infrastructures municipales qui sont situées en milieu côtier et qui sont parfois protégées par les ouvrages du MTQ (murs ou enrochement) en place (aqueduc, gestion des eaux pluviales, égouts, trottoirs, etc.);
- Prise en compte des sites et usages du littoral par les communautés autochtones;
- Milieu agricole;
- Artificialisation des rives;
- Bâtiments patrimoniaux et sites archéologiques;
- Infrastructures touristiques (ex. : haltes routières);
- Accès sécuritaire au littoral;
- Décision objective basée sur la science;
- Partage d'information et concertation.

5.2 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION ENVISAGÉES AU COURS DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.

(Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.)

Une stratégie d'information et de consultation a été développée et adaptée à la démarche proposée et à ses particularités. Des activités se tiendront tout au long des processus d'obtention des autorisations gouvernementale et ministérielle afin de maintenir le dialogue, d'échanger l'information et de récolter les avis des participants. Il est important de mentionner que des efforts supplémentaires de consultation seront consentis à l'étape des autorisations ministérielles, moment où les informations spécifiques à chaque projet seront connues.

PR1.1 – Avis de projet

Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

Les démarches d'information et de consultation entourant le programme d'intervention en milieu côtier auront lieu à plusieurs moments stratégiques :

- Avant le dépôt de l'avis de projet au MELCC;
- Après le dépôt de l'avis de projet et avant le dépôt de l'étude d'impact au MELCC;
- Après le dépôt de l'étude d'impact;
- Lors du cheminement particulier de chaque projet en aléas côtiers, dans le cadre du processus d'obtention des autorisations ministérielles.

Cette démarche permettra de connaître les préoccupations des différents acteurs du milieu pour intégrer leurs idées et leurs besoins. Il faut aussi rappeler que l'outil d'aide à la décision développé par l'UQAR prévoit la prise en compte des avis des acteurs du milieu.

À la suite du dépôt de l'avis de projet, soit de l'automne 2021 au printemps 2024 environ et pendant la durée estimée de l'étude d'impact, d'autres activités d'information se tiendront dans le but de rejoindre l'ensemble des citoyens et des parties prenantes afin qu'ils puissent suivre l'évolution du travail effectué.

À la suite du dépôt de l'étude d'impact, une période d'information publique sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et Transports Québec pourra présenter des données plus précises pour chaque secteur à l'étude. Finalement, à l'étape des autorisations ministérielles, au moment où les détails des interventions se seront précisés, des rencontres se tiendront avec les différentes parties prenantes afin de recueillir leur avis.

QUAND?	POUR QUI?
Pendant la réalisation de l'étude d'impact	
Été 2021 au printemps 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes non gouvernementaux à caractère environnemental • Premières Nations • Députés provinciaux, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités • Grand public
Après le dépôt de l'étude d'impact	
Période d'information publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	
Entre 2025 et 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes intéressées
Après l'obtention du décret gouvernemental	
Pour chaque projet à l'étape de l'obtention des autorisations ministérielles	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires et parties prenantes ciblées

6. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX⁵ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

6.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET

(Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.)

Voir Annexe V.

6.2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

(Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Voir Annexe V.

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

(Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.)

Le projet n'entraînera pas d'augmentation d'émission de gaz à effet de serre autrement que lors de la réalisation des travaux. Pendant la phase de construction, le projet entraînera des émissions de gaz à effet de serre, majoritairement dû au transport (matériaux, équipements, personnes) et à la circulation de la machinerie.

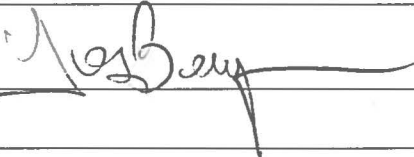
7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

(Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.)

S/O.

⁵ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

DECLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
<p>Je déclare que :</p> <p>1° Les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.</p> <p><i>Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.</i></p>
Prénom et nom
Yves Berger, directeur général
Signature

Date
29 juillet 2021

PR1.1 – Avis de projet
 Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
 face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
 dans le contexte des changements climatiques
 Ministère des Transports du Québec

Annexe I – Tabloïd résumant l'approche proposée par le ministère des Transports

ÉTUDE D'IMPACT
relative au programme d'intervention en milieu côtier dans le contexte des changements climatiques

273 sites vulnérables
sont suivis par le ministère des Transports dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux îles-de-la-Madeleine

— Sites vulnérables
— Routes
□ MRC

D'id 200, près de 80 km de routes seront vulnérables à l'invasion, dont 27 km de façon imminente.

Environ 80 km de routes sont vulnérables à la submersion.

Plusieurs travaux devront faire l'objet d'une étude d'impact et être soumis à la procédure d'évaluation environnementale.

APPROCHE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Réalisation d'une étude d'impact qui inclut tous les sites vulnérables sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Votre gouvernement
Québec

ÉTUDE D'IMPACT
relative au programme d'intervention en milieu côtier dans le contexte des changements climatiques

Qu'y a-t-il de différent?

- La planification des interventions peut évoluer en fonction des aléas.
- La description de l'ensemble des sites est moins détaillée que lors de la réalisation d'une étude standard.
- Le choix final de l'intervention n'est pas connu à l'étape de l'étude d'impact.

Quels en sont les avantages?

- N'est pas plus longue à réaliser qu'une étude d'impact pour un seul site
- Tient compte du caractère imprévisible des changements climatiques et de l'évolution des sites
- Meilleure planification des interventions
- Contribue au développement d'une vision stratégique pour l'ensemble du territoire

Comment est-elle adaptée?

- Intégration de plusieurs sites en vue d'un programme d'intervention
- Perfectionnement de l'approche de priorisation des sites dans le cadre de la planification
- Description des sites à l'aide des données disponibles
- Développement, par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), d'un outil d'aide à la décision pour le choix des interventions
- Évaluation des impacts à l'aide d'une vaste revue de la littérature
- Projet de restauration pour compenser les pertes d'habitat
- Développement de protocoles de suivi adaptés au site et au type d'intervention
- Ajout d'activités d'information et de consultation

Activités d'information et de consultation prévues

QUAND?	POUR QUI?
AVANT LE DÉPÔT DE L'AVIS DE PROJET	
Jusqu'à l'été 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes non gouvernementaux à caractère environnemental • Premières Nations • Députés provinciaux, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités
PENDANT LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT	
été 2021 au printemps 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes non gouvernementaux à caractère environnemental • Premières Nations • Députés provinciaux, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités • Grand public
APRÈS LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT <small>Février d'information publique du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)</small>	
Entre 2025 et 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes intéressées
APRÈS L'OBTENTION DU DÉCRET GOUVERNEMENTAL	
Pour chaque projet	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires et parties prenantes ciblées

Transports Québec

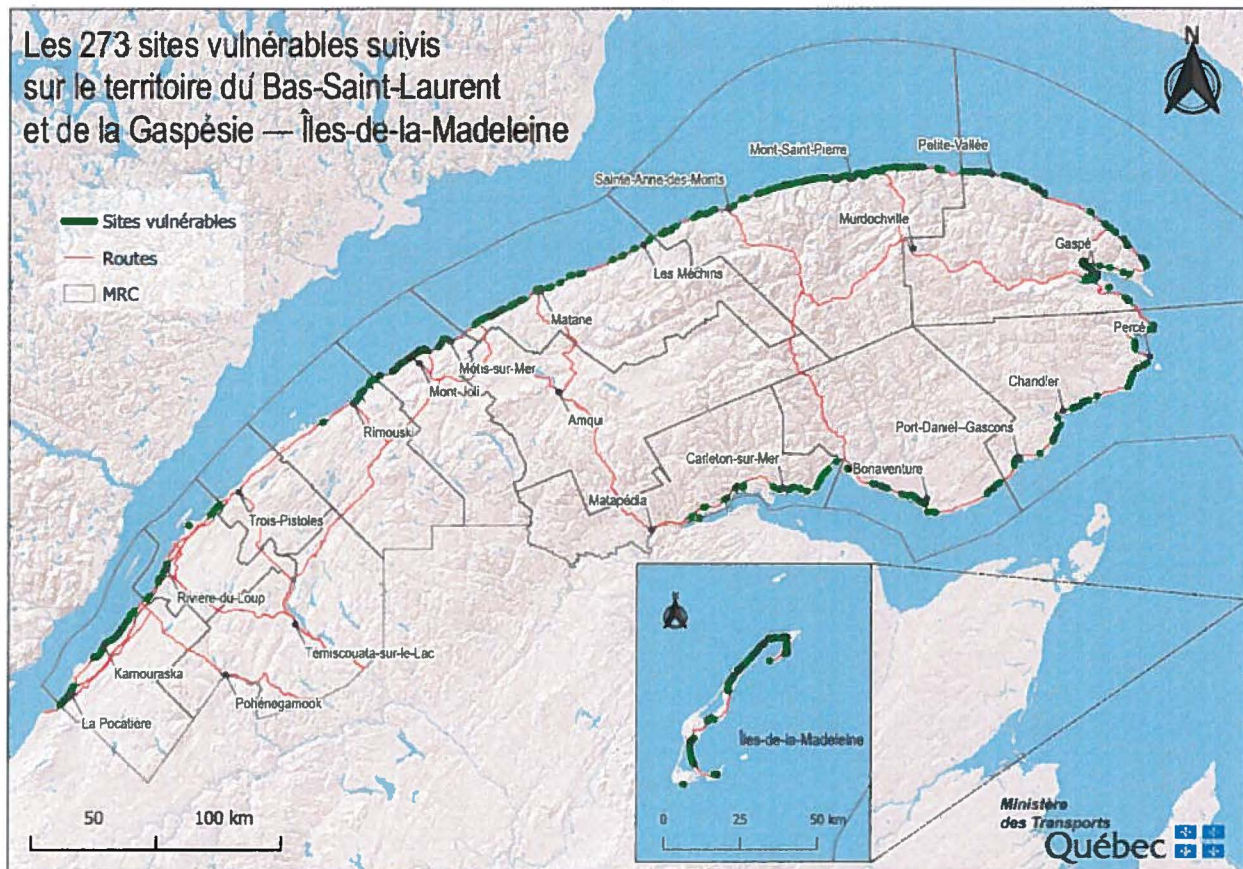
PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

Annexe II – Liste des MRC, municipalités et Premières Nations sur le territoire

MRC Kamouraska	MRC La Côte-de-Gaspé
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Grande-Vallée
La Pocatière	Petite-Vallée
Rivière-Ouelle	Cloridorme
Saint-Denis-De-La-Bouteillerie	Gaspé
Kamouraska	MRC Le Rocher-Percé
Saint-Germain	Percé
Saint-André-de-Kamouraska	Sainte-Thérèse-de-Gaspé
MRC Rivière-du-Loup	Grande-Rivière
Notre-Dame-du-Portage	Chandler
Rivière-du-Loup	Port-Daniel-Gascons
Cacouna	MRC Bonaventure
L'Isle-Verte	Shigawake
MRC Les Basques⁶	Saint-Godefroi
Notre-Dame-des-Neiges	Hope Town
Trois-Pistoles	Hope
Saint-Simon-de-Rimouski	Paspébiac
MRC Rimouski-Neigette	New Carlisle
Saint-Fabien	Bonaventure
Rimouski	Saint-Siméon
MRC La Mitis	Caplan
Sainte-Luce	New Richmond
Sainte-Flavie	Caspédia-Saint-Jules
Mont-Joli	MRC Avignon
Grand-Métis	Maria
Métis-sur-Mer	Gesgapegiag (territoire autochtone)
MRC La Matanie	Carleton-sur-Mer
Baie-des-Sables	Nouvelle
Saint-Ulric	Escuminac
Matane	Pointe-à-la-Croix
Sainte-Félicité	Listuguj (territoire autochtone)
Grosses-Roches	COMMUNAUTÉ MARITIME Îles-de-la-Madeleine
Les Méchins	Îles-de-la-Madeleine
MRC Haute-Gaspésie	Grosse-Île
Cap-Chat	PREMIÈRES NATIONS
Sainte-Anne-des-Monts	Wolastoqiyik Wahsipekuk
La Martre	Mi'gmaq Communautés de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj
Marsoui	
Rivière-à-Claude	
Mont-Saint-Pierre	
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	

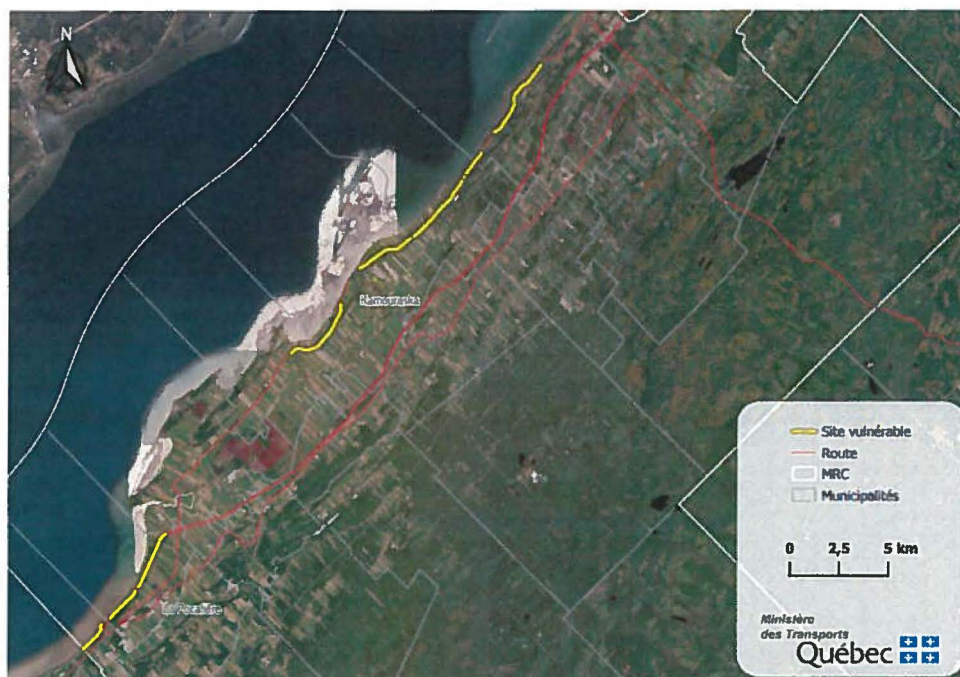
⁶ La MRC Les Basques a participé aux rencontres d'information même s'il n'y a pas de sites suivis par le MTQ dans sur son territoire.

**Annexe III – Répartition des sites suivis par le MTQ
sur le territoire et répartition des sites par MRC**

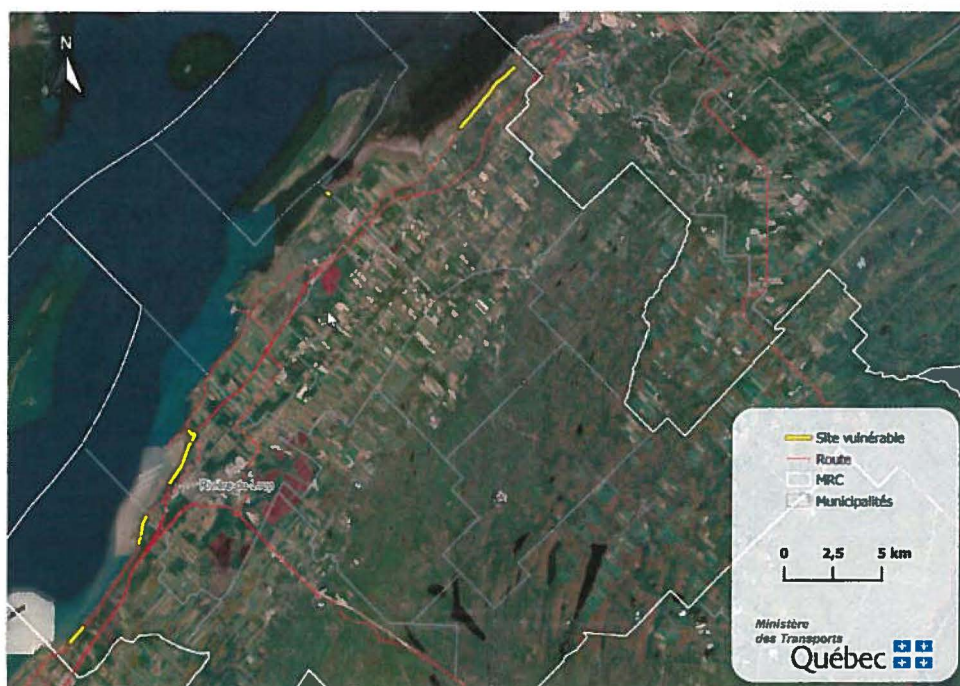


PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC Kamouraska



MRC Rivière-du-Loup



PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC Rimouski-Neigette



MRC La Mitis



PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC La Matanie



MRC Haute-Gaspésie



PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC Côte de Gaspé



MRC Rocher Percé

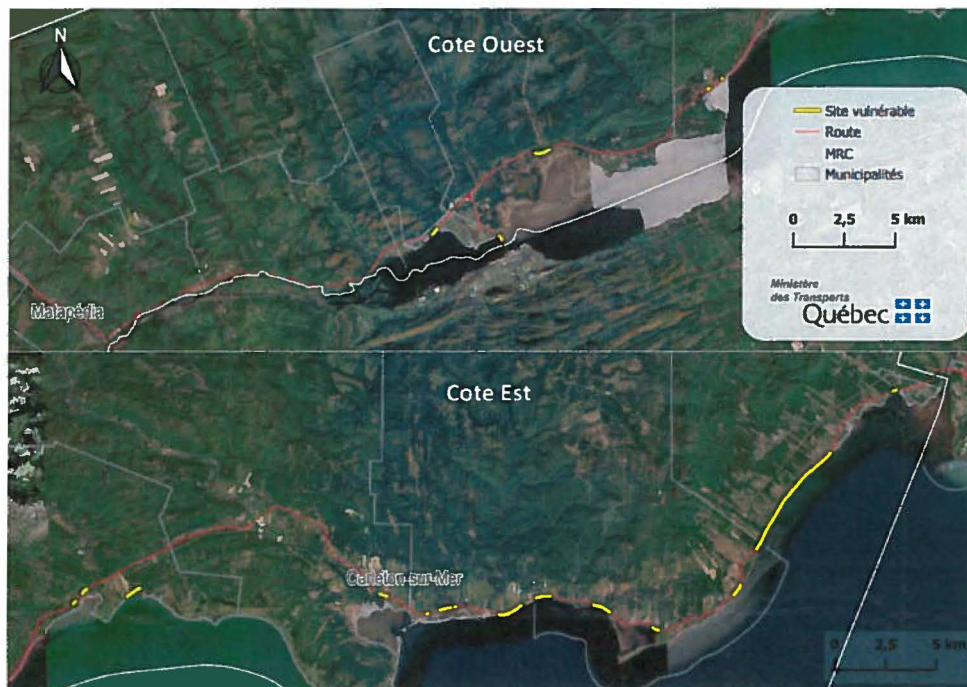


PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC Bonaventure

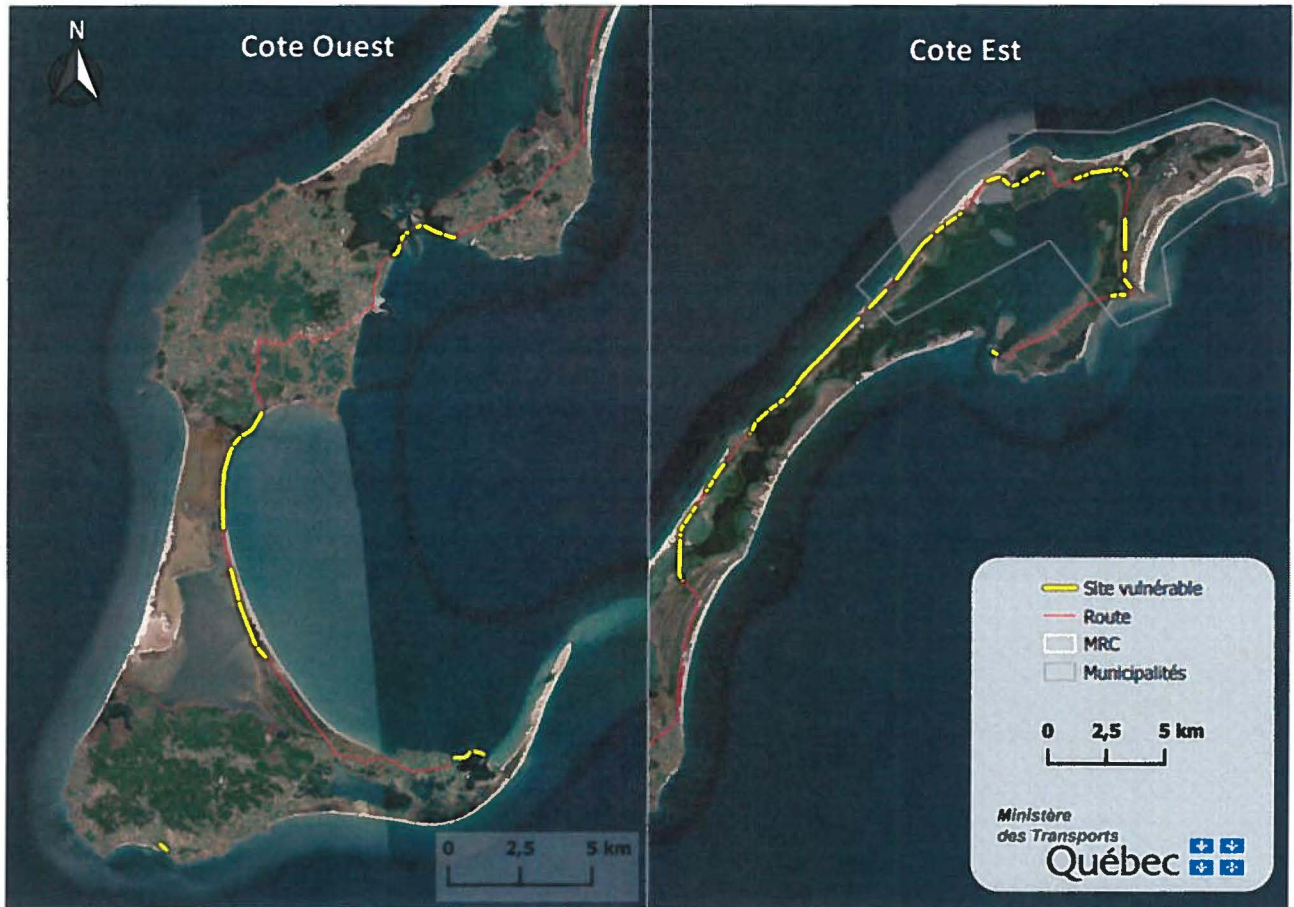


MRC Avignon



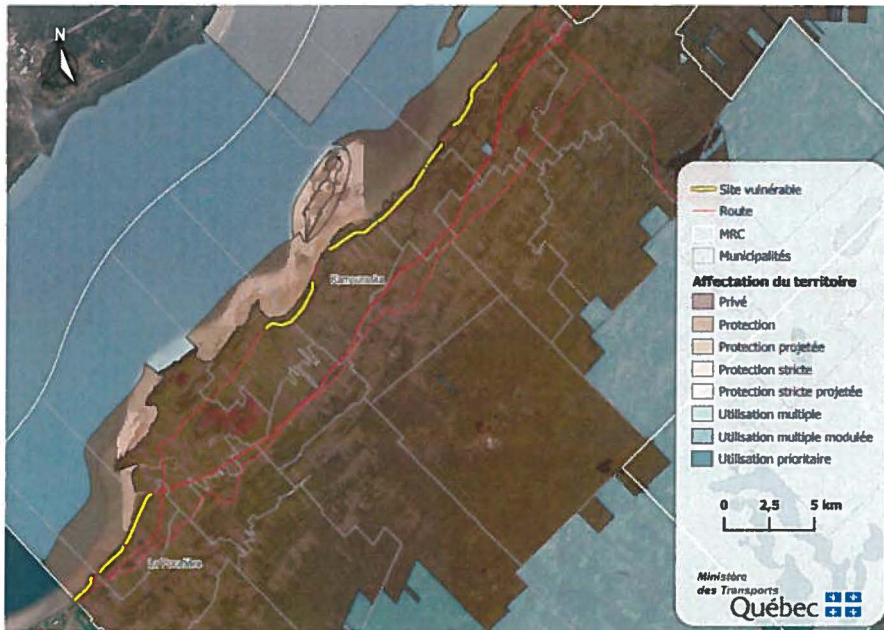
PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

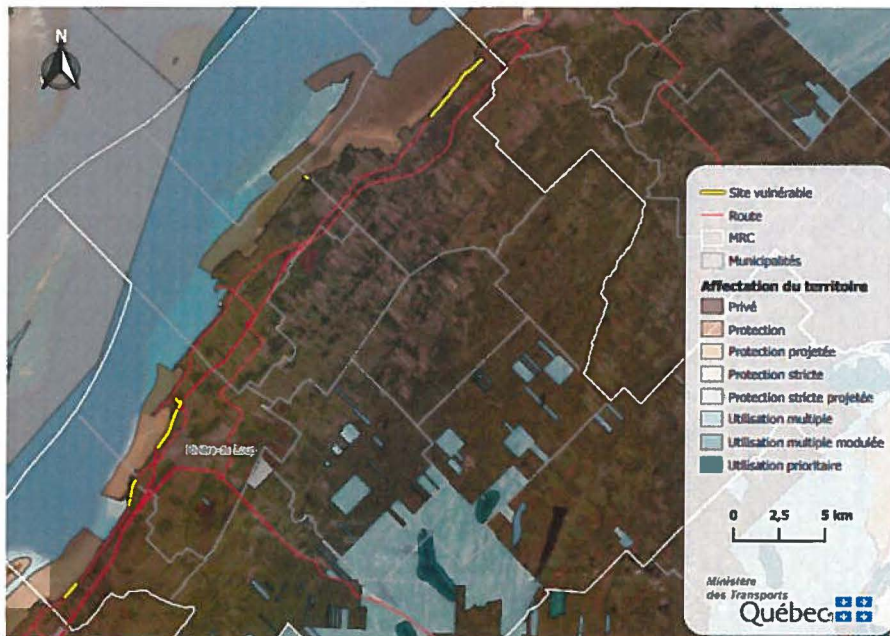


Annexe IV – Utilisation du territoire par MRC

MRC Kamouraska

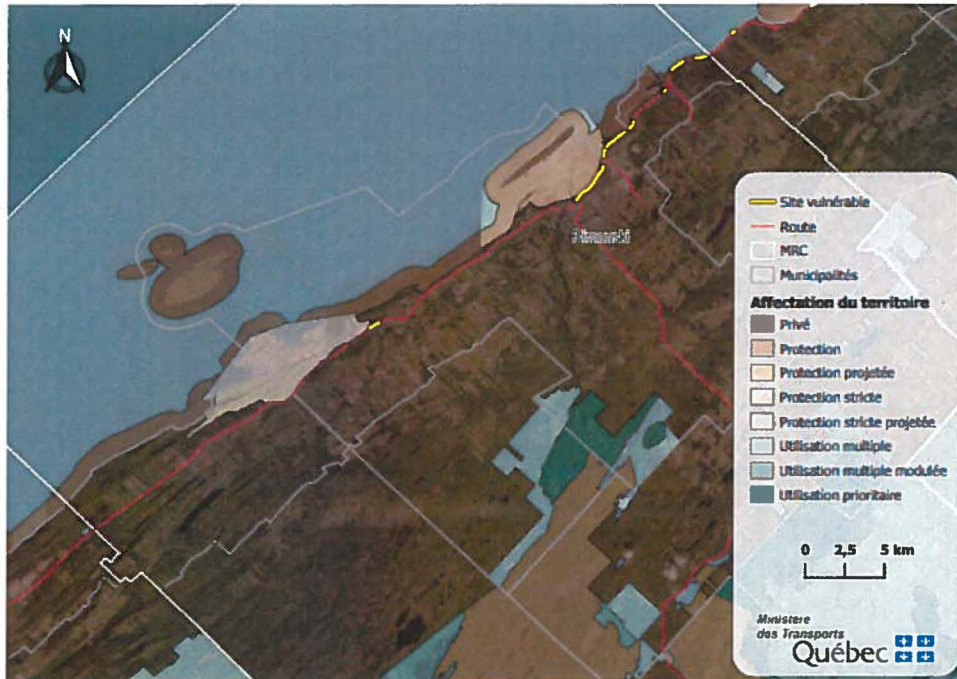


MRC Rivière-du-Loup



PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC Rimouski-Neigette



MRC La Mitis



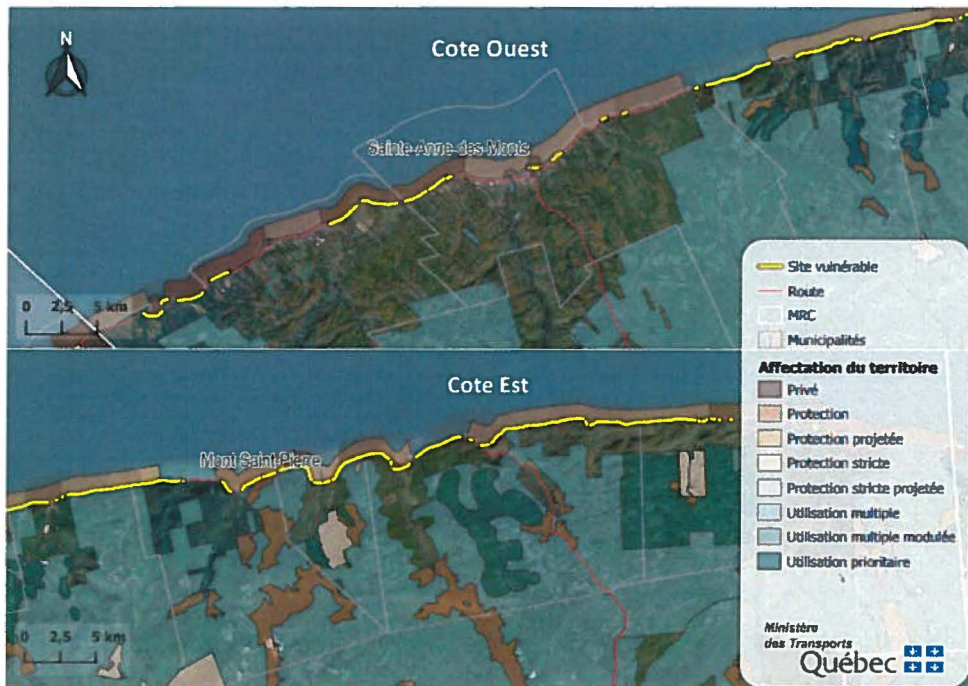
PR1.1 – Avis de projet

Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC La Matanie



MRC Haute-Gaspésie



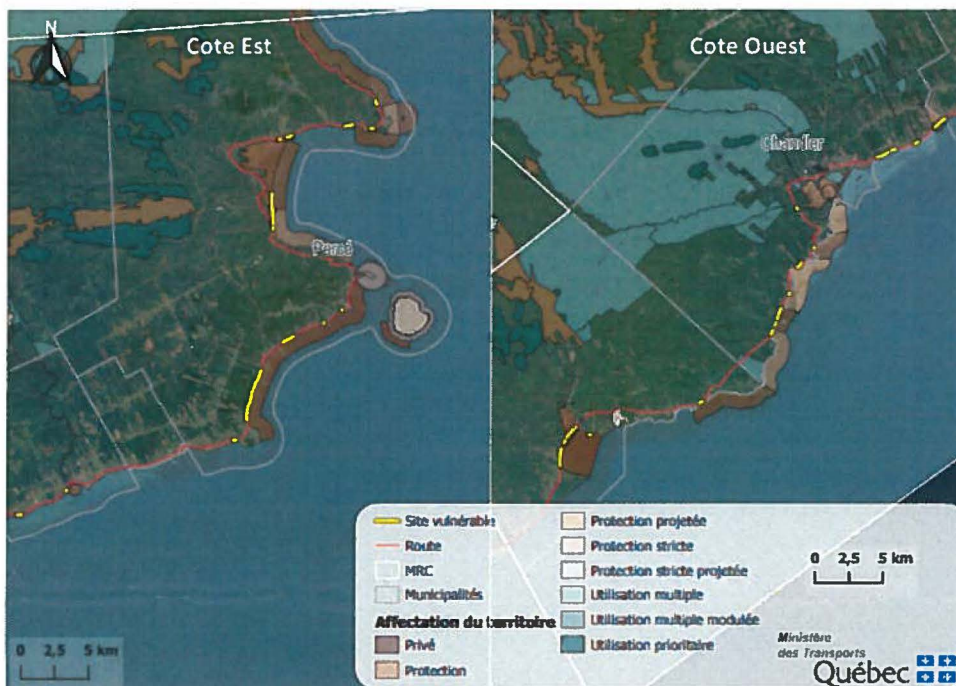
PR1.1 – Avis de projet

Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

MRC Côte de Gaspé



MRC Rocher Percé



PR1.1 – Avis de projet
 Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
 face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
 dans le contexte des changements climatiques
 Ministère des Transports du Québec

MRC Bonaventure

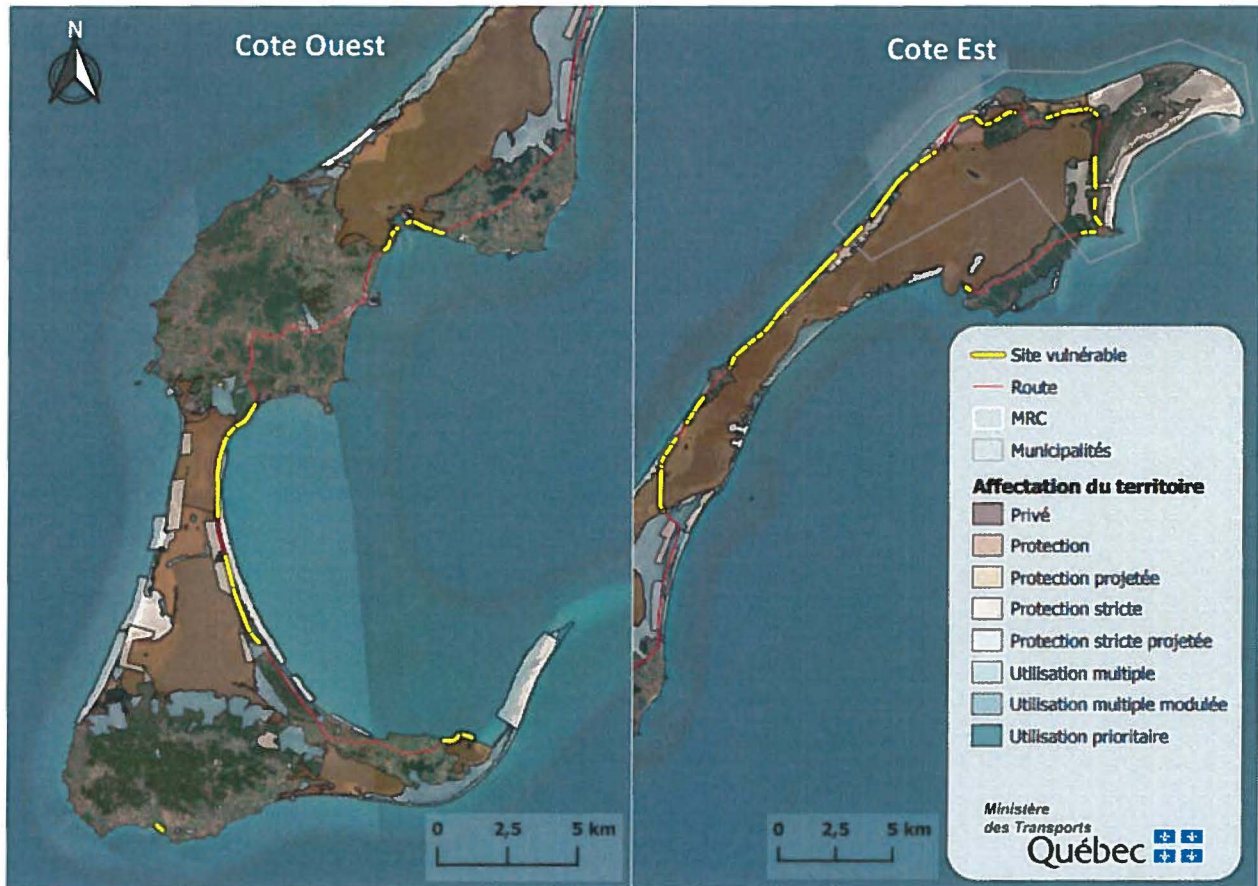


MRC Avignon



PR1.1 – Avis de projet
Programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine,
dans le contexte des changements climatiques
Ministère des Transports du Québec

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine



Annexe V – Description préliminaire et résumé des principaux enjeux et impacts du projet

Enjeux	Activités du projet par phase (sources d'impact)	Composante valorisée de l'environnement	Changements induits (modifications)	Impacts
HUMAINS				
Maintien des liens routiers et sécurité des usagers	Construction : Présence d'un chantier Exploitation : Présence d'une nouvelle structure	Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Protection face aux aléas côtiers • Maintien d'un lien routier • Lien routier sécuritaire • Potentiel ralentissement ou détour pendant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des risques associés aux aléas côtiers • Maintien du lien routier en tout temps
Préservation du paysage	Construction : Présence de machinerie Exploitation : Présence de nouvelles structures	Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de modification de la vue sur le milieu marin • Présence d'une nouvelle structure visible 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la qualité naturelle du paysage • Changement dans les composantes visuelles
Préservation des accès au littoral	Construction : Présence d'un chantier Exploitation : Présence d'une structure	Activités récréotouristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de modification des accès au littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel changement dans le trajet pour pratiquer les activités associées au milieu côtier marin
Préservation des sites ou de vestiges d'intérêt patrimonial et archéologie	Construction : Travaux d'excavation	Sites archéologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de découverte fortuite de sites ou de vestiges d'intérêt archéologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de détérioration de sites ou de vestiges d'intérêt archéologique
BIOPHYSIQUES				
Artificialité de la côte	Exploitation : Présence de nouvelles structures	Géomorphologie côtière	<ul style="list-style-type: none"> • Modification potentielle de la dynamique côtière 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentielle modification des zones d'accumulation ou de perte de sédiments
Préservation de la faune et de la flore (y compris les espèces à statut particulier) et maintien de la qualité d'habitat et de leur quantité	Construction : Aménagement de sites temporaires (chemins, entreposage, etc.) Exploitation : Présence d'ouvrages permanents de protection des berges	Habitats fauniques et floristiques côtiers et marins	<ul style="list-style-type: none"> • Empiètement temporaire et permanent dans les habitats côtiers et marins • Empiètement dans l'habitat d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification ou perte d'habitats côtiers et marins • Modification ou perte d'habitats d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier
Maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques et préservation des habitats	Construction : Aménagement de sites temporaires (chemins, entreposage, etc.) Exploitation : Présence d'ouvrages permanents de protection des berges	Milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Empiètement temporaire et permanent dans les milieux côtiers et marins 	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration ou modification des fonctions écologiques de milieux humides et hydriques • Perte temporaire ou permanente de milieux humides et hydriques